

l'agriculteur normand

La Presse Agricole de Normandie

Service Annonces Légales

1, rue Léopold Sédar Senghor – CS 50634 – 14914 CAEN Cedex 09

Tél. : 02.31.70.88.19. Mail : an.legales@agriculteur-normand.com

Caen, le 4 octobre 2024

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 4384893

Cette annonce a été mise en ligne le **07/10/2024** sur www.agriculteur-normand.com

Pour le département : **ORNE**



P. FEREY

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 janvier 2024, Madame Régine Madeleine Georgette CORNANGUER, née à L'AIGLE (61300) le 27 juin 1955, domiciliée à LONGNY LES VILLAGES (61290) La Bandonniere, décédée à LONGNY LES VILLAGES (61290), le 5 août 2024, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Bénédicte VALAT, Notaire associée au sein de l'Office Notarial sis à PARIS (75008) 4, avenue Velasquez, le 3 octobre 2024.

Le dépôt de testament contenait contrôle de la saisine du légataire universel duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Bénédicte VALAT, notaire susnommé, référence CRPCEN : 75008 dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de ALENCON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament,

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.